

VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2019

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(4 personnes sont présentes).

2019-29 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que
l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

Présentation plan rural de Cap-Pelé.

Joshua Adams fait une présentation des changements proposés au plan rural de Cap-Pelé. Le conseil municipal demande des précisions au sujet de la gravière entre le chemin Trois-Ruisseaux et le chemin Bas-Cap-Pelé appartenant par Landco Construction Ltd.

Audience publique pour objections.

Le maire Serge Léger précise que la municipalité a reçu une lettre venant de Pierre Gagnon. Monsieur Léger demande à Monsieur Gagnon d'expliquer sa lettre de commentaires.

Marcel Léger de Landco Construction Ltd explique son dossier relié à la gravière entre le chemin Trois-Ruisseaux et le chemin Bas-Cap-Pelé.

2019-30 Proposé par Hector Doiron appuyé de Eliza LeBlanc que le conseil recule la décision de procéder avec le plan rural proposé au 1^{er} avril 2019.

Oui 0
Non 5

REFUSÉE

2019-31 Proposé par Hector Doiron appuyé de Hector Cormier que la municipalité donne le zonage de la gravière entre le chemin Trois-Ruisseaux et le chemin Bas-Cap-Pelé à Landco Construction Ltd tel que démontré sur le plan d'arpentage. Le conseil demande l'avis écrit de la Commission Services régionaux Sud-est concernant ce changement de zonage.

ADOPTÉE

2019-32 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que Russel Jacob propose de construire une nouvelle rue avec le système d'égouts sanitaire dans une zone inondable;

Attendu que la rue proposée va être transférée à la municipalité une fois complétée;

Par conséquent, je propose que la municipalité de Cap-Pelé accepte la proposition de Russel Jacob concernant la construction d'une nouvelle rue sous les conditions suivantes :

- 1- la rue va être construite approximativement au même niveau que la route 950, soit entre 3.5m à 3.8m;
- 2- toutes les propriétés vont être au-dessus du 4.3m d'élévation;
- 3- le système d'égouts sanitaires va être équipé avec des couvercles scellés avec ventilation;
- 4- des dispositifs anti-retour vont être installés à chaque nouvelle propriété;
- 5- les ponceaux vont être capable de prendre une tempête de 1 :100 ans + 20%; et
- 6- les fossés vont être au moins 1 mètre de creuseur.

ADOPTÉE

2019-33 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger
Maire

Stéphane Dallaire
Secrétaire-greffier